



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PREFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Marseille, le **09 OCT. 2015**

BUREAU DES INSTALLATIONS ET DES TRAVAUX RÉGLEMENTÉS
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

Dossier suivi par : M. DOMENECH

☎ 04.84.35.42.74

✉ vincent.domenech@bouches-du-rhone.gouv.fr

N° 431-2014 A

AVIS D'ENQUÊTE

Etablissement Public Administratif VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

**Exploitation d'une installation d'entretien, de maintenance et de réparation navale dénommée
« slipway », à la Route de Barriol sur le territoire de la commune d'Arles**

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 7 octobre 2015, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée, à titre de régularisation administrative, par l'Etablissement Public Administratif VOIES NAVIGABLES DE FRANCE - siège social situé au 2 rue de la Quarantaine - 69321 Lyon cedex 5 - en vue d'être autorisé à exploiter une installation d'entretien, de maintenance et de réparation navale dénommée « slipway », à la Route de Barriol sur le territoire de la commune d'Arles.

Le projet concerne la mise aux normes environnementales notamment vis-à-vis des rejets des installations du Slipway qui fonctionnent depuis de nombreuses années, et l'extension du plan incliné d'une vingtaine de mètres en amont de la cale existante afin de l'adapter à l'évolution des bateaux qui peuvent atteindre 135 mètres et 2100 tonnes sur le bassin Rhône Saône.

Ce dossier contient une étude d'impact que le public peut consulter sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Cette étude a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 11 mars 2015 qui est consultable à cette même adresse et qui est joint au dossier d'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.35.40.00/42.74)

.../...

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur **Monsieur Alain GIAVARINI**, et est désigné **Monsieur Joël GUITARD**, cadre pré-retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur resteront déposés en mairie d'Arles, à la Direction de l'Aménagement du Territoire - Service de l'Atelier d'Urbanisme – Escalier B – 2ème étage – BP 90 196 - 5 rue du Cloître – 13637 Arles Cedex, **du lundi 2 novembre 2015 au mercredi 2 décembre 2015 inclus, pour une durée de trente et un jours**, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture habituelles des bureaux et consigner sur ce registre ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions peuvent être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur dans la mairie concernée et sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Alain GIAVARINI recevra personnellement les observations des intéressés en mairie de :

ARLES (Direction de l'Aménagement du Territoire - Service de l'Atelier d'Urbanisme – Escalier A – 1^{er} étage – BP 90 196 – 5 rue du Cloître – 13637 Arles Cedex) :

- le **lundi 2 novembre 2015** de 9 h 00 à 12 h 00
- le **mardi 10 novembre 2015** de 13 h 30 à 16 h 30
- le **jeudi 19 novembre 2015** de 9 h 00 à 12 h 00
- le **vendredi 27 novembre 2015** de 13 h 30 à 16 h 30
- le **mercredi 2 décembre 2015** de 13 h 30 à 16 h 30

Toute personne physique ou morale intéressée peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en mairie d'Arles ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Un avis sera affiché par les soins de la mairie d'Arles au niveau de cette mairie et dans un rayon d'un kilomètre autour de l'établissement, et par les soins du demandeur au niveau des lieux prévus pour la réalisation du projet, **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête et jusqu'à la fin de l'enquête.

Ces formalités devront être attestées par un certificat de la mairie concernée.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> et également pendant toute la durée de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Cette décision sera prise sous la forme d'une décision individuelle par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation assortie de prescriptions, qui sera mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône (13) : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter a été réalisé par la Société BRL ingénierie (Responsable de ce dossier : Monsieur Gilles Pahin, Directeur de Projet BRL ingénierie – Tél : 04.66.87.50.13) en collaboration avec la Société SOCOTEC (Responsable de ce dossier : Madame Sophie Motard – Tél : 04.66.29.15.78) et l'Etablissement Public Administratif VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (Responsable de ce dossier : Monsieur Laurent Gerin, Chef de la subdivision études et travaux – Tél : 04.66.59.80.50).

MARSEILLE, le 09 OCT. 2015

POUR LE PREFET
Le chef de Bureau,


Gilles BERTOTHY